



États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) (notes 2 et 3)	128 211 \$	58 159 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	1 700	580
Intérêts à recevoir	2 790	1 027
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	397	–
Montant à recevoir à l'émission de parts	489	10
Actifs dérivés	640	220
Total de l'actif	134 227	59 996
Passif		
Passif courant		
Passifs dérivés	921	253
Total du passif	921	253
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	133 306 \$	59 743 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	212 \$	20 782 \$
Série F	138 \$	207 \$
Série O	75 265 \$	1 943 \$
Série S	57 691 \$	36 811 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Série A	11,17 \$	10,91 \$
Série F	10,83 \$	10,87 \$
Série O	10,81 \$	10,96 \$
Série S	10,71 \$	10,88 \$

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 6 mai 2022 (la date de création).

Série	Date de début des activités
Série A	6 mai 2022
Série F	16 novembre 2022
Série O	16 novembre 2022
Série S	16 novembre 2022

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	7 512 \$	2 457 \$
Profit (perte) sur dérivés	(285)	124
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	603	502
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(133)	(65)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(2 300)	1 596
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	5 397	4 614
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(227)	(11)
Revenu tiré du prêt de titres ±	1	–
Total des autres produits	(226)	(11)
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	494	449
Frais d'administration fixes ±±±	33	34
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	–	–
Coûts de transaction	8	7
Retenues d'impôt (note 7)	149	52
Total des charges avant les renoncations/prises en charge	684	542
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(328)	(104)
Total des charges après les renoncations/prises en charge	356	438
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	4 815	4 165
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (à l'exclusion des distributions)		
Série A	(44) \$	2 158 \$
Série F	5 \$	12 \$
Série O	2 829 \$	150 \$
Série S	2 025 \$	1 845 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par série		
Série A	438	2 050
Série F	17	11
Série O	5 163	164
Série S	4 624	1 473
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Série A	(0,10) \$	1,05 \$
Série F	0,32 \$	1,04 \$
Série O	0,55 \$	0,92 \$
Série S	0,44 \$	1,25 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 \$	100,0	– \$	–
Intérêts versés sur la garantie	–	–	–	–
Retenues d'impôt	–	–	–	–
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	–	–	–	–
Revenu tiré du prêt de titres	1 \$	100,0	– \$	–

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Série	Frais
Série A	1,25 %
Série F	0,75 %
Série O	0,00 %
Série S	0,75 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Série	Frais
Série A	0,10 %
Série F	0,05 %
Série O	s. o.
Série S	0,05 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de série A		Parts de série F		Parts de série O		Parts de série S	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023						
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	(44) \$	2 158 \$	5 \$	12 \$	2 829 \$	150 \$	2 025 \$	1 845 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	–	(848)	(5)	(7)	(3 762)	(100)	(2 750)	(1 067)
Des gains en capital nets réalisés	–	(154)	–	(1)	(7)	(14)	(7)	(263)
Remboursement de capital	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	–	(1 002)	(6)	(8)	(3 769)	(114)	(2 757)	(1 330)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	306	15	13	215	79 773	1 920	23 400	36 004
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	1 002	4	5	3 769	114	2 754	1 326
Montant payé au rachat de parts	(20 832)	(2 515)	(85)	(22)	(9 280)	(127)	(4 542)	(1 607)
Total des transactions sur parts rachetables	(20 526)	(1 498)	(68)	198	74 262	1 907	21 612	35 723
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(20 570)	(342)	(69)	202	73 322	1 943	20 880	36 238
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	20 782	21 124	207	5	1 943	–	36 811	573
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	212 \$	20 782 \$	138 \$	207 \$	75 265 \$	1 943 \$	57 691 \$	36 811 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 31 décembre 2024 et 2023								
Solde au début de la période	1 904	2 037	19	–	177	–	3 383	55
Parts rachetables émises	28	2	1	20	7 285	179	2 169	3 352
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	93	1	1	347	10	256	124
	1 932	2 132	21	21	7 809	189	5 808	3 531
Parts rachetables rachetées	(1 913)	(228)	(8)	(2)	(844)	(12)	(419)	(148)
Solde à la fin de la période	19	1 904	13	19	6 965	177	5 389	3 383

**Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023 (note 1)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	4 815 \$	4 165 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	227	11
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(603)	(502)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	2 300	(1 596)
Achat de placements	(406 252)	(233 241)
Produits de la vente de placements	334 354	198 311
Intérêts à recevoir	(1 763)	(598)
Total du flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(66 922)	(33 450)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	103 013	38 144
Montant payé au rachat de parts	(34 739)	(4 271)
Distributions versées aux porteurs de parts	(5)	(7)
Total du flux de trésorerie liés aux activités de financement	68 269	33 866
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	1 347	416
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(227)	(11)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	580	175
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	1 700 \$	580 \$
Intérêts reçus	5 749 \$	1 859 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
Argentine							
Pampa Energia SA	7,95 %	2031/09/10	rachetable, USD	200 000	267	294	
Telecom Argentina SA	9,50 %	2031/07/18	fonds d'amortissement, rachetable, USD	150 000	203	222	
Transportadora de Gas del Sur SA	8,50 %	2031/07/24	rachetable, USD	200 000	271	300	
YPF Energia Electrica SA	7,88 %	2032/10/16	fonds d'amortissement, rachetable, USD	100 000	135	142	
YPF SA	8,50 %	2025/07/28	USD	100 000	137	146	
YPF SA	8,75 %	2031/09/11	fonds d'amortissement, rachetable, USD	100 000	134	148	
					1 147	1 252	0,9 %
¹ Brésil (note 10)							
République fédérative du Brésil	4,25 %	2025/01/07	USD	522 000	723	750	
République fédérative du Brésil		2026/01/01	coupon zéro, BRL	14 328 000	3 144	2 886	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2027/01/01	série F, BRL	3 601 000	893	760	
République fédérative du Brésil		2027/07/01	coupon zéro, BRL	28 717 000	5 615	4 634	
République fédérative du Brésil		2028/07/01	coupon zéro, BRL	1 895 000	301	265	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2029/01/01	BRL	6 547 000	1 718	1 281	
République fédérative du Brésil		2030/01/01	coupon zéro, BRL	22 898 000	3 324	2 591	
					15 718	13 167	9,9 %
Îles Caïmans							
Energuate Trust	5,88 %	2027/05/03	rachetable, USD	200 000	268	282	
QNB Finance Ltd.	6,90 %	2025/01/23	IDR	19 600 000 000	1 658	1 749	
					1 926	2 031	1,5 %
Chili							
République du Chili	4,50 %	2026/03/01	CLP	230 000 000	334	331	
République du Chili	5,00 %	2028/10/01	CLP	610 000 000	891	858	
République du Chili	4,70 %	2030/09/01	CLP	155 000 000	230	212	
République du Chili	6,00 %	2033/04/01	CLP	325 000 000	479	472	
					1 934	1 873	1,4 %
² Chine (note 10)							
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24	CNY	8 180 000	1 600	1 702	
République populaire de Chine	2,80 %	2030/03/25	CNY	15 510 000	3 067	3 255	
République populaire de Chine	2,76 %	2032/05/15	CNY	6 970 000	1 337	1 479	
République populaire de Chine	3,81 %	2050/09/14	CNY	6 880 000	1 615	1 855	
					7 619	8 291	6,2 %
³ Colombie (note 10)							
Ecopetrol SA	4,13 %	2025/01/16	USD	281 000	389	403	
Ecopetrol SA	4,63 %	2031/11/02	rachetable, USD	448 000	506	535	
Ecopetrol SA	5,88 %	2051/11/02	rachetable, USD	141 000	132	136	
Empresas Publicas de Medellin ESP	8,38 %	2027/11/08	rachetable, COP	818 000 000	246	239	
République de Colombie	3,88 %	2027/04/25	rachetable, USD	400 000	511	551	
République de Colombie	6,00 %	2028/04/28	série B, COP	5 925 900 000	1 651	1 702	
République de Colombie	7,00 %	2031/03/26	série B, COP	4 146 100 000	1 021	1 111	
République de Colombie	13,25 %	2033/02/09	série B, COP	1 517 900 000	570	536	
République de Colombie	7,25 %	2034/10/18	série B, COP	7 100 000 000	1 913	1 726	
République de Colombie	9,25 %	2042/05/28	série B, COP	4 846 800 000	1 411	1 224	
République de Colombie	11,50 %	2046/07/25	série B, COP	980 000 000	330	290	
					8 680	8 453	6,3 %
⁴ République tchèque (note 10)							
République tchèque	1,75 %	2032/06/23	série 138, CZK	22 420 000	1 102	1 139	
République tchèque	1,50 %	2040/04/24	série 125, CZK	20 140 000	779	814	
République tchèque	4,85 %	2057/11/26	série 53, CZK	14 860 000	946	923	
					2 827	2 876	2,2 %
République dominicaine							
République dominicaine	5,95 %	2027/01/25	USD	182 000	247	261	
					247	261	0,2 %
Hongrie							
Gouvernement de la Hongrie	4,50 %	2028/03/23	série 28/B, HUF	202 490 000	684	694	
Gouvernement de la Hongrie	4,75 %	2032/11/24	série 32/A, HUF	559 330 000	1 805	1 805	
Gouvernement de la Hongrie	3,00 %	2038/10/27	série 38/A, HUF	228 560 000	585	546	
					3 074	3 045	2,3 %
Inde							
République de l'Inde	5,77 %	2030/08/03	INR	6 200 000	95	99	
République de l'Inde	7,18 %	2033/08/14	INR	26 170 000	433	450	
République de l'Inde	7,18 %	2037/07/24	INR	11 360 000	193	196	
République de l'Inde	7,30 %	2053/06/19	INR	98 740 000	1 673	1 727	
					2 394	2 472	1,9 %
Indonésie							
Banque d'Indonésie		2025/01/24	série 364, coupon zéro, IDR	1 500 000 000	127	134	
République d'Indonésie	5,13 %	2027/04/15	série FR90, IDR	1 640 000 000	136	141	
République d'Indonésie	6,13 %	2028/05/15	série FR64, IDR	19 403 000 000	1 671	1 689	
République d'Indonésie	7,00 %	2030/09/15	série FR82, IDR	17 749 000 000	1 584	1 583	
République d'Indonésie	9,50 %	2031/07/15	série FR54, IDR	11 017 000 000	1 099	1 110	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République d'Indonésie	6,63 %	2033/05/15	série FR65, IDR	24 390 000 000	2 086	2 123	
République d'Indonésie	6,63 %	2034/02/15	série FR100, IDR	3 565 000 000	291	310	
République d'Indonésie	8,38 %	2034/03/15	série FR68, IDR	17 289 000 000	1 626	1 679	
République d'Indonésie	7,50 %	2040/04/15	série FR83, IDR	16 526 000 000	1 494	1 530	
République d'Indonésie	7,13 %	2042/06/15	série FR92, IDR	15 498 000 000	1 370	1 383	
République d'Indonésie	7,13 %	2043/06/15	série FR97, IDR	2 937 000 000	260	263	
					11 744	11 945	9,0 %
Malaisie							
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307, MYR	2 150 000	620	691	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219, MYR	2 223 000	664	723	
Fédération de Malaisie	2,63 %	2031/04/15	série 0220, MYR	2 913 000	780	877	
Fédération de Malaisie	4,64 %	2033/11/07	série 0318, MYR	870 000	265	297	
Fédération de Malaisie	4,70 %	2042/10/15	série 0222, MYR	7 030 000	2 175	2 439	
Fédération de Malaisie	4,92 %	2048/07/06	série 0518, MYR	1 709 000	543	613	
Fédération de Malaisie	4,07 %	2050/06/15	série 0120, MYR	4 546 000	1 303	1 441	
					6 350	7 081	5,3 %
⁶ Mexique (note 10)							
America Movil SAB de CV	10,13 %	2029/01/22	rachetable, MXN	18 850 000	1 326	1 272	
America Movil SAB de CV	9,50 %	2031/01/27	rachetable, MXN	4 000 000	287	260	
America Movil SAB de CV	10,30 %	2034/01/30	rachetable, MXN	12 000 000	918	790	
Comision Federal de Electricidad	8,18 %	2027/12/23	série 17, MXN	6 317 600	421	403	
Petroleos Mexicanos	7,47 %	2026/11/12	série 14-2, MXN	9 820 000	689	618	
Petroleos Mexicanos	6,49 %	2027/01/23	rachetable, USD	276 000	358	385	
Petroleos Mexicanos	5,95 %	2031/01/28	rachetable, USD	228 000	263	277	
États-Unis du Mexique	5,75 %	2026/03/05	série M, MXN	28 630 100	2 004	1 884	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20, MXN	29 793 000	2 153	1 951	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2028/03/02	série M, MXN	14 631 700	986	970	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M, MXN	8 714 200	569	536	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2033/05/26	série M, MXN	39 831 100	2 790	2 323	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2042/11/13	série M, MXN	30 682 500	2 000	1 624	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2053/07/31	série M, MXN	32 780 300	2 034	1 716	
					16 798	15 009	11,3 %
Panama							
République du Panama	3,75 %	2025/03/16	rachetable, USD	200 000	266	286	
					266	286	0,2 %
⁷ Pérou (note 10)							
Banco de Credito del Peru SA	2,70 %	2025/01/11	rachetable, USD	178 000	237	256	
Banco de Credito del Peru SA	7,85 %	2029/01/11	rachetable, PEN	632 000	232	253	
Banco de Credito del Peru SA	7,85 %	2029/01/11	rachetable, placement privé, PEN	594 000	221	238	
Banco de Credito del Peru SA	3,13 %	2030/07/01	taux variable, rachetable, USD	100 000	135	141	
Banco de Credito del Peru SA	3,25 %	2031/09/30	taux variable, rachetable, USD	243 000	307	331	
République du Pérou	7,30 %	2033/08/12	PEN	6 235 000	2 325	2 513	
République du Pérou	7,60 %	2039/08/12	PEN	500 000	179	201	
République du Pérou	5,35 %	2040/08/12	PEN	1 296 000	382	415	
					4 018	4 348	3,3 %
Pologne							
République de Pologne	2,75 %	2028/04/25	série 0428, PLN	2 458 000	718	791	
République de Pologne	1,75 %	2032/04/25	série 0432, PLN	1 202 000	280	321	
République de Pologne	6,00 %	2033/10/25	série 1033, PLN	7 385 000	2 567	2 604	
					3 565	3 716	2,8 %
Roumanie							
Gouvernement de Roumanie	3,25 %	2026/06/24	série 5Y, RON	2 730 000	757	775	
Gouvernement de Roumanie	4,15 %	2028/01/26	série 8Y, RON	6 940 000	1 858	1 924	
Gouvernement de Roumanie	4,15 %	2030/10/24	série 10YR, RON	1 730 000	427	445	
Gouvernement de Roumanie	3,65 %	2031/09/24	série 15Y, RON	2 820 000	701	689	
Gouvernement de Roumanie	7,20 %	2033/10/30	série 10Y, RON	1 585 000	490	470	
Gouvernement de Roumanie	7,90 %	2038/02/24	série 15Y, RON	1 415 000	448	440	
					4 681	4 743	3,6 %
Afrique du Sud							
Eskom Holdings SOC Ltd.	7,13 %	2025/02/11	USD	200 000	274	287	
République sud-africaine	10,50 %	2026/12/21	série R186, ZAR	35 323 000	2 757	2 803	
République sud-africaine	7,00 %	2031/02/28	série R213, ZAR	22 963 000	1 446	1 555	
République sud-africaine	8,25 %	2032/03/31	série 2032, ZAR	17 204 000	1 144	1 213	
République sud-africaine	8,88 %	2035/02/28	série 2035, ZAR	48 061 000	2 829	3 335	
République sud-africaine	8,75 %	2044/01/31	série 2044, ZAR	50 681 000	2 637	3 133	
					11 087	12 326	9,2 %
Corée du Sud							
Export-Import Bank of Korea	8,00 %	2028/10/16	INR	29 100 000	485	501	
Export-Import Bank of Korea	7,25 %	2029/07/25	INR	48 000 000	777	796	
Export-Import Bank of Korea	8,10 %	2030/10/16	INR	44 000 000	748	757	
					2 010	2 054	1,5 %
Thaïlande							
Royaume de Thaïlande	3,65 %	2031/06/20	THB	17 400 000	726	799	
Royaume de Thaïlande	3,35 %	2033/06/17	THB	23 796 000	970	1 087	
Royaume de Thaïlande	1,59 %	2035/12/17	THB	63 274 000	2 144	2 483	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Royaume de Thaïlande	2,00 %	2042/06/17	THB	48 733 000	1 540	1 883	
					5 380	6 252	4,7 %
Turquie							
République turque	8,00 %	2025/03/12	TRY	18 804 000	648	722	
République turque	12,60 %	2025/10/01	TRY	25 482 000	815	869	
République turque	16,90 %	2026/09/02	TRY	4 241 000	213	131	
République turque	17,30 %	2028/07/19	série 5Y, TRY	8 926 000	247	259	
République turque	17,80 %	2033/07/13	TRY	34 991 000	1 041	985	
					2 964	2 966	2,2 %
⁵ Royaume-Uni (note 10)							
IHS Holding Ltd.	7,88 %	2030/05/29	rachetable, USD	200 000	278	284	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,63 %	2050/10/22	GBP	877 000	610	589	
					888	873	0,6 %
Uruguay							
République orientale de l'Uruguay	9,75 %	2033/07/20	rachetable, UYU	6 605 000	233	217	
					233	217	0,2 %
États-Unis							
NBM US Holdings Inc.	7,00 %	2026/05/14	rachetable, USD	200 000	277	288	
					277	288	0,3 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					115 827	115 825	87,0 %
⁶ OBLIGATIONS SUPRANATIONALES (note 10)							
Banque asiatique de développement	5,50 %	2026/02/03	PLN	1 070 000	377	372	
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	35,00 %	2025/01/24	TRY	6 340 000	244	255	
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	37,00 %	2025/09/29	TRY	5 000 000	192	196	
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	6,00 %	2028/04/17	PLN	2 580 000	894	917	
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	7,00 %	2029/03/01	INR	37 300 000	605	621	
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures		2043/02/02	coupon zéro, MXN	10 650 000	146	123	
Corporacion Andina de Fomento	6,78 %	2027/05/28	MXN	1 400 000	103	89	
Corporacion Andina de Fomento	7,70 %	2029/03/06	INR	37 000 000	606	621	
Corporacion Andina de Fomento	7,65 %	2031/03/05	INR	20 000 000	325	333	
Corporacion Andina de Fomento	7,50 %	2034/04/04	INR	69 000 000	1 101	1 123	
Corporacion Andina de Fomento	8,25 %	2034/04/26	INR	30 000 000	510	513	
Corporacion Andina de Fomento	9,60 %	2039/05/03	MXN	1 000 000	70	61	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	6,50 %	2025/05/19	PLN	330 000	106	115	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	30,00 %	2025/08/25	TRY	6 500 000	238	254	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	0,87 %	2026/03/04	PLN	1 150 000	345	374	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	6,30 %	2027/10/26	INR	18 000 000	289	296	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	3,01 %	2028/03/13	série GDIF, PLN	7 070 000	2 199	2 284	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	6,88 %	2031/07/30	INR	15 500 000	256	261	
Banque européenne d'investissements	3,00 %	2029/11/25	PLN	6 422 000	1 867	1 988	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	2,00 %	2025/01/31	CLP	539 000 000	774	767	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	4,50 %	2026/04/15	IDR	1 240 000 000	107	107	
TOTAL DES OBLIGATIONS SUPRANATIONALES					11 354	11 670	8,7 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					127 181	127 495	95,7 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					127 181	127 495	95,7 %
PLACEMENTS À COURT TERME							
Gouvernement des États-Unis	4,36 %	2025/03/20	bon du Trésor, USD	290 000	414	413	
Gouvernement des États-Unis	4,28 %	2025/06/12	bon du Trésor, USD	215 000	303	303	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					717	716	0,5 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					—	—	
TOTAL DES PLACEMENTS					127 898	128 211	96,2 %
Actifs dérivés						640	0,5 %
Passifs dérivés						(921)	(0,7) %
Autres actifs, moins les passifs						5 376	4,0 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						133 306	100,0 %

¹⁻⁷ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	BRL	2 845 000	USD	461 596	0,162	0,160	(9)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	USD	469 973	BRL	2 890 000	6,149	6,249	11
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	USD	462 925	BRL	2 845 000	6,146	6,249	11
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/06	USD	341 115	BRL	2 125 000	6,230	6,249	2
2	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/03/11	CNY	1 690 000	CAD	330 033	0,195	0,198	5
2	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/03/11	CAD	37 075	CNY	190 000	5,125	5,045	(1)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/11	CAD	6 646 678	CNY	34 250 000	5,153	5,045	(142)
2	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/03/11	CAD	216 150	CNY	1 100 000	5,089	5,045	(2)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	COP	3 785 975 000	USD	878 988	0,000232	0,000226	(33)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	COP	623 820 000	USD	140 193	0,000225	0,000226	1
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	191 943	COP	858 395 000	4 472,130	4 421,998	(3)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	186 351	COP	833 360 000	4 472,000	4 421,998	(3)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	181 505	COP	815 140 000	4 491,000	4 421,998	(4)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	142 027	COP	629 715 000	4 433,780	4 421,998	(1)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	99 136	COP	442 330 000	4 461,850	4 421,998	(1)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	96 948	COP	432 850 000	4 464,770	4 421,998	(1)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/29	USD	94 498	COP	415 000 000	4 391,630	4 421,998	1
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/02/18	CZK	4 655 000	CAD	271 142	0,058	0,059	4
4	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/18	CZK	3 085 000	CAD	179 773	0,058	0,059	2
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/18	CAD	3 027 705	CZK	51 630 000	17,053	16,941	(20)
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/28	GBP	10 000	CAD	18 134	1,813	1,795	-
5	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/02/28	CAD	464 722	GBP	265 000	0,570	0,557	(11)
	Banque de Montréal	A-1	2025/01/24	HUF	280 245 000	CAD	1 000 912	0,004	0,004	11
	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/01/24	HUF	251 890 000	CAD	911 525	0,004	0,004	(2)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/24	HUF	55 755 000	CAD	199 377	0,004	0,004	2
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/24	HUF	137 855 000	CAD	507 753	0,004	0,004	(10)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	HUF	188 450 000	CAD	672 062	0,004	0,004	9
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	HUF	99 510 000	CAD	366 042	0,004	0,004	(7)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	HUF	181 000 000	CAD	667 188	0,004	0,004	(13)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	HUF	64 355 000	CAD	236 385	0,004	0,004	(4)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	523 549	HUF	144 415 000	275,839	276,846	2
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	453 337	HUF	126 615 000	279,296	276,846	(4)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	201 659	HUF	56 320 000	279,284	276,846	(2)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	3 424 960	HUF	921 160 000	268,955	276,846	98
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/27	IDR	8 596 190 000	USD	527 341	0,000061	0,000061	-
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/12	INR	67 315 000	USD	790 940	0,012	0,012	(14)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/03/12	INR	30 075 000	USD	353 196	0,012	0,012	(6)
	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	JPY	355 750 000	CAD	3 253 315	0,009	0,009	11
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/02/28	JPY	13 165 000	CAD	121 949	0,009	0,009	(1)
	Banque de Montréal	A-1	2025/02/28	CAD	1 056 647	JPY	113 070 000	107,008	108,975	19
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/28	KRW	1 315 650 000	USD	939 857	0,001	0,001	(68)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/28	USD	917 757	KRW	1 315 650 000	1 433,550	1 474,407	36
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/16	MXN	1 600 000	CAD	107 326	0,067	0,069	3
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/16	MXN	1 100 000	CAD	75 810	0,069	0,069	-
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/16	MXN	30 085 000	CAD	2 084 878	0,069	0,069	(17)
6	Banque de Montréal	A-1	2025/01/16	CAD	393 592	MXN	5 775 000	14,673	14,548	(3)
6	Banque de Montréal	A-1	2025/01/16	CAD	309 293	MXN	4 510 000	14,582	14,548	(1)
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/01/16	CAD	325 057	MXN	4 750 000	14,613	14,548	(1)
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/01/16	CAD	201 183	MXN	2 965 000	14,738	14,548	(3)
6	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/01/16	CAD	134 286	MXN	1 965 000	14,633	14,548	(1)
6	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/16	CAD	260 536	MXN	3 795 000	14,566	14,548	-
6	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/16	CAD	199 007	MXN	2 880 000	14,472	14,548	1
6	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/16	CAD	133 223	MXN	1 900 000	14,262	14,548	3
6	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/16	CAD	203 210	MXN	2 920 000	14,369	14,548	3
6	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/16	CAD	194 566	MXN	2 845 000	14,622	14,548	(1)
6	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/16	CAD	400 655	MXN	5 795 000	14,464	14,548	2
	Banque de Montréal	A-1	2025/01/15	MYR	765 000	USD	174 697	0,228	0,223	(5)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/01/15	MYR	350 000	USD	81 967	0,234	0,223	(5)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/15	MYR	22 910 000	USD	5 372 259	0,234	0,223	(365)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/15	MYR	625 000	USD	140 229	0,224	0,223	(1)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/15	MYR	540 000	USD	123 853	0,229	0,223	(5)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/15	MYR	80 000	USD	18 676	0,233	0,223	(1)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/04	THB	8 800 000	CAD	364 752	0,041	0,042	7
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/03/20	TRY	24 400 000	CAD	904 457	0,037	0,038	15
	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/01/24	USD	475 000	CAD	659 300	1,388	1,436	23
	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/01/24	USD	200 000	CAD	277 893	1,389	1,436	9
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2025/01/24	USD	4 555 000	CAD	6 275 879	1,378	1,436	266
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/01/24	USD	470 000	CAD	652 977	1,389	1,436	22
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	USD	1 090 000	CAD	1 531 092	1,405	1,436	34
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	USD	285 000	CAD	402 289	1,412	1,436	7
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/24	USD	190 000	CAD	266 995	1,405	1,436	6
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	USD	285 000	CAD	403 817	1,417	1,436	6
	Banque de Montréal	A-1	2025/01/24	CAD	671 243	USD	480 000	0,715	0,696	(18)
	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/01/24	CAD	986 022	USD	710 000	0,720	0,696	(34)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/01/24	CAD	155 147	USD	110 000	0,709	0,696	(3)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	666 284	USD	475 000	0,713	0,696	(16)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	658 341	USD	470 000	0,714	0,696	(17)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	479 209	USD	345 000	0,720	0,696	(16)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	257 332	USD	185 000	0,719	0,696	(8)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	257 022	USD	185 000	0,720	0,696	(9)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	194 605	USD	140 000	0,719	0,696	(6)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	131 533	USD	95 000	0,722	0,696	(5)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/01/24	CAD	63 015	USD	45 000	0,714	0,696	(2)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte)
										latent(e) (en milliers de dollars)
7	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2025/02/06	USD	236 942	PEN	895 000	3,777	3,762	(1)
7	Banque Royale du Canada	A-1+	2025/02/06	USD	322 251	PEN	1 215 000	3,770	3,762	(1)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2025/03/03	ZAR	13 935 000	CAD	1 067 129	0,077	0,076	(14)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/01/03	CAD	265 091	ZAR	3 461 174	13,057	13,128	1
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/03/03	CAD	402 157	ZAR	5 230 000	13,005	13,228	7
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										(281)

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2024 et 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 décembre 2024						
Actifs dérivés de gré à gré	640 \$	– \$	640 \$	(302) \$	– \$	338 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(921)	–	(921)	302	–	(619)
Total	(281) \$	– \$	(281) \$	– \$	– \$	(281) \$
Au 31 décembre 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	220 \$	– \$	220 \$	(120) \$	– \$	100 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(253)	–	(253)	120	–	(133)
Total	(33) \$	– \$	(33) \$	– \$	– \$	(33) \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC (le *Fonds*) cherche à produire un revenu et une plus-value du capital modérée à long terme, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de pays dont les marchés sont émergents libellés en monnaie locale.

Stratégies de placement : Le Fonds cherche à investir principalement dans des titres souverains à revenu fixe de pays dont les marchés sont émergents libellés en monnaie locale. Le Fonds peut également investir dans des titres non souverains à revenu fixe de marchés émergents et développés dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas dépasser 30 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2024 et 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2024.

Le tableau suivant présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Obligations internationales	
Brésil	9,5
Chili	1,7
Chine	8,2
Colombie	5,2
République tchèque	5,6
Égypte	0,6
Hongrie	3,0
Indonésie	9,0
Israël	0,1
Malaisie	8,0
Mexique	8,9
Pérou	2,3
Pologne	5,7
Roumanie	3,4
Afrique du Sud	8,0
Thaïlande	7,6
Turquie	1,0

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Au 31 décembre 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis	0,8
Obligations supranationales	2,7
Placements à court terme	6,0
Actifs (passifs) dérivés	(0,1)
Autres actifs, moins les passifs	2,8
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AAA	6,7	6,1
AA	6,7	5,6
A	23,5	33,8
BBB	31,8	32,3
Inférieur à BBB	27,4	19,5
Non noté	0,1	—
Total	96,2	97,3

Risque de change

Le tableau qui suit indique les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2024 et 2023, compte tenu de la valeur marchande des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2024

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)		% de l'actif net
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	
MYR	15 300	11,5	
IDR	14 904	11,2	
MXN	14 413	10,8	
ZAR	13 152	9,9	
BRL	11 386	8,5	
INR	10 242	7,7	
PLN	9 912	7,4	
COP	7 171	5,4	
THB	6 698	5,0	
TRY	4 919	3,7	
RON	4 884	3,7	
USD	4 765	3,6	
HUF	3 136	2,4	
PEN	2 919	2,2	
CLP	2 682	2,0	
JPY	2 349	1,8	
CNY	1 704	1,3	

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)		% de l'actif net
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	
IDR	6 877	11,5	
MXN	6 416	10,7	
BRL	6 400	10,7	
MYR	5 760	9,6	
ZAR	5 553	9,3	

Au 31 décembre 2023 (suite)

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)		% de l'actif net
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	
THB	5 072	8,5	
PLN	4 392	7,4	
COP	3 192	5,3	
CZK	3 129	5,2	
RON	2 229	3,7	
HUF	2 062	3,5	
CLP	2 007	3,4	
CNY	2 004	3,4	
PEN	1 369	2,3	
TRY	918	1,5	
INR	707	1,2	
EGP	616	1,0	

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	1 316	587

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)		31 décembre 2023 (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins de 1 an	7 189	1 035		
1 an à 3 ans	21 252	11 420		
3 ans à 5 ans	22 347	10 854		
Plus de 5 ans	76 707	31 232		
Total	127 495	54 541		

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	1 703	699

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2024 et 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de série A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 25 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Global Diversified (\$ CA)	1 323	550

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2024 et 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	127 495	–	127 495
Placements à court terme	–	716	–	716
Actifs dérivés	–	640	–	640
Total des actifs financiers	–	128 851	–	128 851
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(921)	–	(921)
Total des passifs financiers	–	(921)	–	(921)
Total des actifs et des passifs financiers	–	127 930	–	127 930

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	54 541	–	54 541
Placements à court terme	–	3 618	–	3 618
Actifs dérivés	–	220	–	220
Total des actifs financiers	–	58 379	–	58 379
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(253)	–	(253)
Total des passifs financiers	–	(253)	–	(253)
Total des actifs et des passifs financiers	–	58 126	–	58 126

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2024 et 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds de titres à revenu fixe CIBC (individuellement, le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Fonds de créances mondiales CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) et également le fiduciaire, le conseiller en valeurs, l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent de transfert des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts, chacune pouvant être émise en un nombre illimité de séries, et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. À l'avenir, l'offre de toute série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Série A	Série F	Série S	Série O
Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC	✓	✓	✓	✓
Fonds de créances mondiales CIBC	✓	✓	✓	✓
Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC	✓	✓	✓	✓

Chaque série de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque série de parts. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs, sous réserve de certaines exigences de placement minimum. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'acquisition à l'achat de parts.

Les parts de série F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts.

Les parts de série O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de série O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de série O avec le gestionnaire, et des fonds communs de placement gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe qui utilise une structure de fonds de fonds. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de série O d'un Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucuns frais d'administration fixes ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de série O; plutôt, des frais de gestion négociés sont imposés par le gestionnaire directement aux porteurs de parts de série O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts de série S et de série SM ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. À la date de clôture, les parts de série SM étaient visées par le prospectus simplifié des Fonds, mais n'avaient pas encore été offertes en vente au public et aucune opération sur des parts de cette série n'avait été réalisée.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 décembre 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2024 et 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 3 mars 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2l.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Notes des états financiers

Au 31 décembre 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

l) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

m) Fonds à catégories ou à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque série de parts à la date de l'attribution. Tous les frais de gestion et frais d'administration fixes propres à une série n'ont pas besoin d'être attribués.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne
ARS	Peso argentin	ILS	Shekel israélien
AUD	Dollar australien	INR	Roupie indienne
BRL	Real brésilien	JOD	Dinar jordanien
CAD	Dollar canadien	JPY	Yen japonais
CHF	Franc suisse	KRW	Won sud-coréen
CLP	Peso chilien	MAD	Dirham marocain
CNY	Renminbi chinois	MXN	Peso mexicain
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malais
CZK	Couronne tchèque	NOK	Couronne norvégienne
DKK	Couronne danoise	NZD	Dollar néo-zélandais
EGP	Livre égyptienne	PEN	Nouveau sol péruvien
EUR	Euro	PHP	Peso philippin
GBP	Livre sterling	PKR	Roupie pakistanaise
HKD	Dollar de Hong Kong	PLN	Zloty polonais
HUF	Forint hongrois	QAR	Riyal qatarien

Notes des états financiers

Abréviations des devises	Nom de la devise	Abréviations des devises	Nom de la devise
RUB	Rouble russe	THB	Baht thaïlandais
SAR	Riyal saoudien	TRY	Nouvelle livre turque
SEK	Couronne suédoise	TWD	Dollar de Taïwan
SGD	Dollar de Singapour	USD	Dollar américain

Autres abréviations	Description
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

q) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée à chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les commissions de suivi sont payés par le gestionnaire à partir des frais de gestion reçus des Fonds.

Pour les parts de série A, de série F, de série S et de série SM, les Fonds peuvent imputer des frais de gestion annuels maximums. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts de série O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions.

Le gestionnaire peut également imputer au Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums des frais de gestion facturables* de l'état du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion. Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds (autres que certains frais des fonds) relativement aux parts de série A, de série F, de série S et de série SM, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces séries de parts (les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés aux parts des séries A, F, S et SM des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de série O. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Fonds qui ne sont pas des frais des Fonds attribués aux parts de série O du Fonds. Les frais d'administration fixes payables par le Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation de ces services aux Fonds.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Fonds sont responsables des frais des Fonds, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Fonds.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Fonds relativement aux parts de série A, de série F, de série S et de série SM des Fonds. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est au gré du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Fonds dans le cadre des frais des Fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Notes des états financiers

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Le gestionnaire des fonds sous-jacents peut, dans certains cas, renoncer, en partie ou en totalité, aux frais de gestion d'un fonds sous-jacent, le cas échéant, ou prendre en charge une partie ou la totalité des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Le Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC et le Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds de créances mondiales CIBC est une fiducie d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Fonds, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds de créances mondiales CIBC, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des Fonds

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds (autres que les frais des Fonds) relativement aux parts des séries A, F, S et SM, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais de réglementation; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires des fiduciaires, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les coûts des services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces séries de parts. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus des Fonds est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* de l'état du résultat global de chaque Fonds.

Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, ou une partie du Fonds, pour lequel GACI est le conseiller en valeurs, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Dépositaire

Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, qui peuvent comprendre la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Fonds, y compris des services de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Fonds et, en contrepartie, paie certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables), et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés au dépositaire.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC

Fonds de créances mondiales CIBC

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
21 mars 2025



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1-888-888-3863

www.cibc.com/fondsmutuels

info@gestiondactifscibc.com

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5